



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
 M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoints
 Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
 M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
 Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
 M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
 M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
 Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
 Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



**CONVENTION TRI-PARTITE ENTRE LA COMMUNE, LOGELIA
 CHARENTE ET LE CONSEIL CITOYEN
 DELIBERATION N°2017/06 – 080**



CONVENTION TRI-PARTITE ENTRE LA COMMUNE, LOGELIA CHARENTE ET LE CONSEIL CITOYEN DELIBERATION N°2017/06 – 080

Une convention a été signée entre La Préfecture de la Charente, Logélia Charente et la Ville de La Couronne, relativement à l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la ville « Etang des Moines » à la Couronne.

L'article III de la convention prévoit la mobilisation de moyens par Logélia Charente à hauteur de 6 000 € / an pour favoriser la mise en œuvre d'actions portées par les acteurs du territoire aux bénéfices des habitants de l'Etang des Moines.

D'un commun accord entre les parties, la commune de La Couronne étant actuellement la structure porteuse du conseil citoyen du quartier de l'Etang des Moines, il est proposé la signature d'une convention visant à définir les modalités de versement et d'affectation des fonds, instaurant un comité de suivi composé des trois instances et prévoyant un report du solde non utilisé sur l'année suivante dans la limite de deux exercices.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la signature d'une convention tri-partite entre la commune de La Couronne, Logélia Charente et le Conseil Citoyen afin de définir les modalités d'utilisation de la somme allouée par Logélia Charente pour favoriser la mise en œuvre d'actions portées par les acteurs du territoire aux bénéfices des habitants de l'Etang des Moines, dans le cadre d'un budget participatif, dans les modalités définies ci-dessus,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

